

c) d'un nouveau douzième du crédit n° 15, du ministère de l'Agriculture, du crédit n° 75, du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du crédit n° 34 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, des crédits n°s 20 et 50, du ministère de la Défense nationale, du crédit n° 15 du Conseil privé, du crédit n° 25 du Développement régional, des crédits n°s 1 et 65 du secrétariat d'État, du crédit n° 5 du ministère des Transports, (Appendice B) dudit budget principal des dépenses révisé, savoir: \$35,666,416.67;

Moins les montants autorisés par la loi des subsides n° 2, 1968; savoir: \$1,118,202,797.17, soit octroyée à Sa Majesté au titre de l'année financière expirant le 31 mars 1969.

• (12.20 p.m.)

M. le président: La résolution est-elle adoptée?

L'hon. M. Stanfield: Monsieur le président, j'ignore si le ministre avait l'intention de faire une autre déclaration, mais si oui, je lui cède la parole avec plaisir.

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, outre l'assurance qui accompagne habituellement les mesures de ce genre, je n'avais pas d'autre déclaration officielle à faire.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur le président, je ne désire pas présenter d'amendement ni empêcher l'octroi des crédits provisoires. Pourtant, dans ces circonstances, il y a certaines choses que je me sens obligé de dire au comité.

Il faut commencer par le budget des dépenses déposé par le président du Conseil du Trésor il y a quelques jours et par la déclaration qu'il a faite à ce moment-là. Le budget révisé soumis à la Chambre s'élève à environ 10,670 millions de dollars pour l'année financière courante, soit plus de 400 millions de plus que le maximum annoncé par le gouvernement à diverses reprises. Autrement dit, le budget des dépenses qui a été déposé dépasse de plus de 400 millions de dollars la somme que le gouvernement s'était engagé à ne pas excéder.

Il faut, monsieur le président, examiner dans quelles circonstances le gouvernement a donné de telles assurances. L'hiver dernier, il traversait une période de crise financière et politique. Il faut se rappeler que la dernière année financière avait été déficitaire d'environ 800 millions de dollars et que l'automne dernier, il y a presque un an, le ministre des Finances ainsi que le président du Conseil du Trésor de l'époque, conscients de l'inflation, ont commencé à s'inquiéter de l'ampleur du déficit et à parler de réduire les prévisions budgétaires pour cette année.

Les députés qui étaient alors à la Chambre se rappelleront comment les vis-à-vis avaient présenté les restrictions qu'ils apportaient au budget et qui atteignaient, sauf erreur, quelque 650 millions de dollars; or il s'agissait de

[L'hon. M. Drury.]

crédits qui n'avaient pas encore été présentés à la Chambre. Il va sans dire que le procédé a été démasqué sinon comme le procédé trompeur, du moins comme la prétention fallacieuse qu'il était, car c'était tout simplement la façon dont procède normalement un gouvernement qui juge nécessaire de retrancher certaines sommes sur les prévisions présentées par les ministères. Quoi qu'il en soit, c'était le commencement d'une série de promesses faites à la Chambre et au pays par le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor de l'époque.

Le budget de l'année financière en cours a fini par être présenté, et conformément aux déclarations antérieures du ministre des Finances et du président du Conseil du Trésor de l'époque, il atteignait un total d'un peu moins de 10.3 milliards de dollars, sans compter l'assurance frais médicaux ou la défalcation pour l'Expo. Le ministre des Finances avait alors proposé certaines majorations fiscales, et le budget avait été discuté en fonction de ces prévisions et de ces propositions fiscales.

Au mois de février le gouvernement a senti le terrain s'effondrer sous lui. Une grave crise financière, accompagnée d'une fuite massive devant le dollar canadien, a poussé le ministre des Finances d'alors et son collègue du Conseil du Trésor à prendre de nouveaux engagements pour rassurer les gnomes de Zurich ainsi que le peuple canadien. Ces nouvelles assurances coïncidaient avec une nouvelle coupe sombre d'environ 75 millions de dollars dans les prévisions budgétaires.

Qu'on ne se fasse pas d'illusions, monsieur le président, sur la nature de l'engagement catégorique pris par le gouvernement. Il s'agissait de fixer un plafond de \$10,225,000,000 aux prévisions budgétaires de l'année en cours et je me rappelle que le ministre des Finances d'alors avait fait une exception à l'égard de l'assurance frais médicaux et de l'amortissement de l'Expo. Alors que la situation évoluait, on a donné de nouvelles assurances durant la campagne électorale pendant qu'on tentait de vendre pour environ cent millions de dollars d'obligations canadiennes aux États-Unis. On a donné une nouvelle assurance fondée sur l'honneur et la bonne foi du Canada.

Dans le prospectus expédié à la Commission américaine des valeurs et du change, document que j'ai mentionné ce matin en interrogeant le premier ministre et qu'a signé le ministre des Finances, dont je déplore l'absence aujourd'hui, on avait manifesté l'intention de ramener cette fois-ci les dépenses à \$10,225,000,000, sans exception cette fois, même pas à l'égard de l'assurance frais médicaux et de l'amortissement de l'Expo. Le prospectus remis à la SEC contenait donc un